

Le mot "laïcité" a-t-il encore un sens ?

Ce titre a de quoi surprendre. D'aucuns le jugeront peut-être polémique. Et pourtant la question mérite d'être posée. Il y a en effet parfois des mots que l'on dit si facilement que leur sens va de soi jusqu'au jour où cela ne va plus de soi.

Nul n'ignore combien, à la suite des attentats de janvier, actualisés en quelque sorte par le projet d'attentat contre deux églises de Villejuif, et dans une moindre mesure la polémique autour de l'affiche annonçant un concert donné par « les Prêtres » au bénéfice des chrétiens d'Orient, **mention que la direction de la RATP, dans un premier temps, a demandé d'enlever**, la question de la laïcité est sur toutes les lèvres. Elle se pose de manière très concrète car il s'agit de se demander ce qu'impose de vivre cette laïcité. Les tensions sont palpables, elles ne datent pas du début 2015, elles étaient déjà repérables quand il s'est agi des sujets de société, mariage pour tous, fin de vie etc., quand certains perçoivent qu'on veut absolument leur imposer une pensée unique, souvent au nom de la laïcité.

Les inquiétudes des croyants

Dans son discours d'ouverture de l'assemblée plénière des évêques, au mois de mars, Mgr Pontier attirait l'attention : *« La laïcité de l'Etat est gardienne de la liberté de conscience, de la liberté religieuse, de la liberté de culte, comme de celle de ne pas en avoir. Elle veille à la paix civique tout en permettant le vivre ensemble de citoyens aux convictions diverses. On ne peut assurer cette paix en surveillant les uns, en leur demandant de renoncer à l'expression de leurs convictions religieuses tout en permettant à d'autres de les stigmatiser. L'Etat ne saurait passer sans risque de la garantie des libertés à leur surveillance soupçonneuse »*. Il a aussi fait part, devant l'Observatoire de la laïcité qui l'avait invité à s'exprimer, d'une certaine inquiétude des croyants devant des comportements dits laïcs : *« Vous le savez aussi, l'Eglise catholique observe, déplore, regrette, une forme de laïcisation de la société c'est-à-dire, la mise en œuvre du projet de cantonner l'expression des convictions religieuses des citoyens dans le seul espace privé, lequel devient de plus en plus circonscrit ! Ou du moins ce qui est défini comme espace public devient de plus en plus étendu. L'Eglise y voit un soupçon porté sur les religions, un jugement négatif et sévère, une crainte injustifiée et surannée. La radicalisation d'aujourd'hui n'est pas seulement le fait d'intégristes incontrôlables. Elle peut aussi trouver sa motivation et sa force par opposition avec une démarche "laïcisante" qui nie le fait religieux, lui interdit toute manifestation publique, assimile toute conviction spirituelle à une négation de la République. Cette laïcité est perçue comme agressive. Elle met en cause un élément fondamental de l'identité de très nombreux Français de toutes confessions. Elle suscite des résistances le plus souvent passives, silencieuses, mais non moins profondes, et parfois collectives à travers l'appartenance communautaire qui heurte la tradition française »*. De même le Cardinal Vingt-Trois, dans une interview à la Croix du 4 mars dernier, rappelait qu'« à vouloir expliquer la barbarie uniquement par les excès d'une religion, on alimente le vieux fantasmes selon lequel la société serait plus paisible si personne ne croyait en rien » et il mettait en garde : *« L'idée que l'on puisse transformer les mœurs en imposant un enseignement scolaire sur la laïcité est une dangereuse utopie. La laïcité ne s'enseigne pas comme le français ou les sciences naturelles. Elle n'est pas une théorie philosophique, mais une pratique de la vie commune construite sur le respect mutuel. Elle s'exprime à l'école, mais aussi en famille et dans la vie sociale »*.

Laïcité de l'Etat et laïcisation de la société

Ces réflexions nous rappellent une évidence qui semble oubliée aujourd'hui, **y compris par certains hommes ou femmes politiques**. C'est l'Etat qui est laïc et non la société. Celle-ci, au contraire, doit être le lieu où peuvent s'exprimer toutes les opinions, dans les limites du respect de l'autre. Et quand il s'agit de religion, l'Etat est neutre et respecte la séparation des Eglises et de l'Etat. *« la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public »* énonce l'article 1er de la loi de 1905. *« Dit autrement, il y aurait un risque important de passer de la laïcité de l'Etat à une laïcisation de la société qui manifesterait une réserve, voire une crainte par rapport aux appartenances religieuses de ses concitoyens. Le risque consiste à favoriser la croissance des groupes radicaux ou fondamentalistes qui trouvent dans la valorisation de la posture de résistance un attrait auprès de personnalités fragiles, peu instruites, désorientées et se sentant rejetées de la société »* observe Mgr Pontier.

Dans une autre interview (la Croix du 10 avril 2015) Régis Debray rejoignait toutes ces préoccupations et répondait qu'« *il n'est pas facile de faire reflourir une République laïque dans un monde chaque jour moins républicain qu'hier, où beaucoup qui se disaient Maghrébins se disent désormais musulmans, où les Israéliens se disent juifs, les Indiens hindous... il faut maintenant entrer dans le vif du sujet : donner de la laïcité une définition claire. On verra que ça ne peut, en aucun cas, être une contre-religion d'Etat mais simplement un cadre juridique qui a aussi ses interdits et ses contraintes* »

Alors posons-nous une question simple : Quel est le lieu où, dès le plus jeune âge, on rencontre d'autres personnes qui ne pensent pas comme soi, ont d'autres habitudes, ont d'autres traditions ? Nous le connaissons tous, c'est **l'école**, obligatoire pour tous. Mais si elle devient le lieu d'un enseignement qui exclut l'expression des pensées religieuses, qui ne parle de la religion que comme d'un fait, le fait religieux, sans permettre d'en donner la signification, dans une optique où surtout on n'entend pas ceux qui professent encore aujourd'hui une foi et sont à l'origine de ce fait religieux, il ne faudra pas s'étonner que les communautarismes identitaires se multiplient puisqu'on ne pourra parler de religion que dans ces groupes, qu'entre soi. Si on veut enseigner le fait religieux, il faut le faire en collaboration avec ceux qui sont croyants, il faut organiser les débats avec eux, permettre l'expression du croyant, et bien-sûr celle de celui qui ne croit pas ou qui est agnostique. La laïcité pourrait être aujourd'hui un cadre de dialogue et non d'affrontement, d'expression de pensées multiples et non d'une pensée unique, de la fraternité et du dialogue. **C'est ce que la lettre des Semaines sociales de France du mois d'avril (N° 78) permet de comprendre quand elle met en évidence les religions comme « des ressources pour la nation ».**